

ATTESTATION DE QUALIFICATION AU SPORT ADAPTÉ (AQSA)

— MODULE 2 - ACTIVITÉS GYMNIQUES ET ACROBATIQUES (AGA) —



Encadrer en toute sécurité un public en situation de handicap mental ou présentant des troubles du comportement



POUR QUI ?

- ▶ professionnels titulaires d'un diplôme d'encadrement d'Activité(s) Physique(s) et Sportive(s)
- ▶ bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes intellectuelles dans leur club.



-  21 h de formation
-  16 au 18 février 2022
-  Voiron (38)



ATTESTATION DE QUALIFICATION AU SPORT ADAPTÉ (AQSA)

MODULE 2 - ACTIVITÉS GYMNIQUES ET ACROBATIQUES (AGA)

UNE QUALIFICATION FÉDÉRALE

Trans'Formation
Organisme national de formation de la FFSA

Ce diplôme fédéral permet d'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental ou psychique et d'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public.



PUBLIC

► Professionnels titulaires d'un diplôme d'encadrement d'Activité(s) Physique(s) et Sportive(s) :

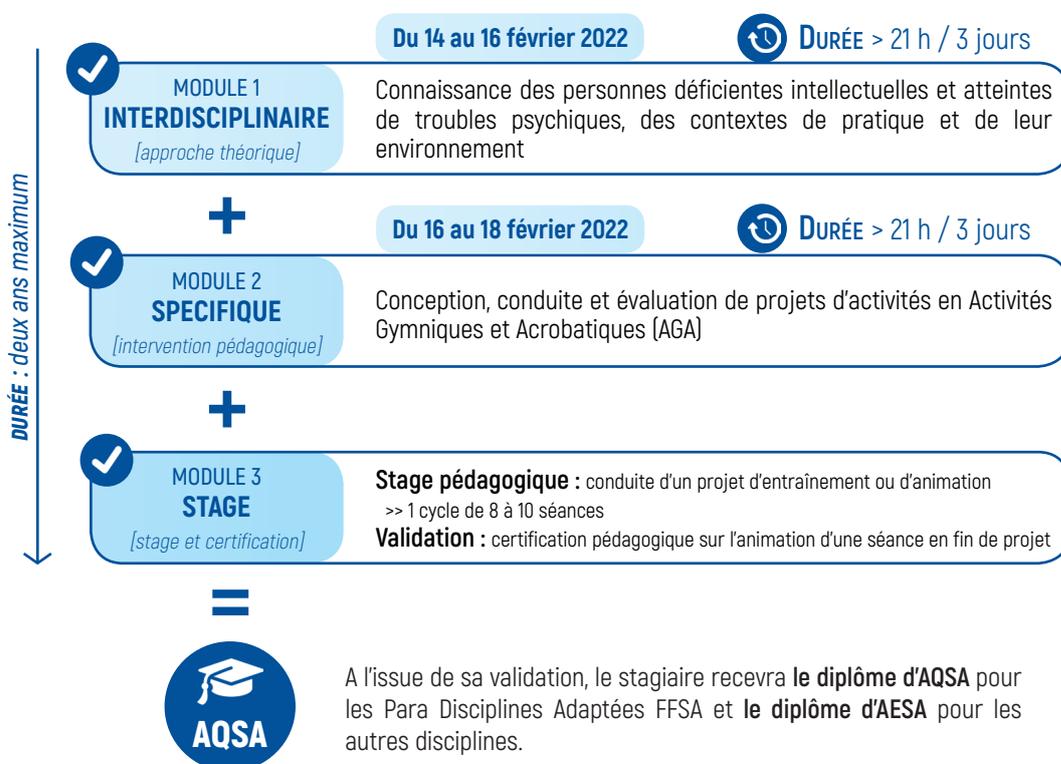
- Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement supérieur : DEUG ou Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

► Bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique dans leur club.*

* ouverte mais non qualifiante : une attestation de participation sera délivrée



ORGANISATION



L'accès au module 2 est soumis à la validation du module 1.

Les modules peuvent être suivis de manière indépendante dans une durée maximum de 2 ans.

OBJECTIFS

Le module 1 apporte une connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'Activités Physiques et Sportives et de leur environnement.

Le module 2 permet de concevoir une intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de comprendre et progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité.



DURÉE

> 21 heures/ 3 jours



COÛT PÉDAGOGIQUE*

> 450 € /module [FINANCEMENT EMPLOYEUR]

> 240 € /module [TARIF INDIVIDUEL]



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

> Repas du midi sur demande

> Possibilité de formule « TOUT COMPRIS »

hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



** Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par les OPCO.
Des tarifs spécifiques s'appliquent pour les formations complètes (Module 1, 2 et 3)*



Quelques chiffres (MODULE 2 - SPECIFIQUE)

DEPUIS 2014

126
stagiaires

0
abandon

Niveau de satisfaction

4,2 / 5



100 %
obtention du
diplôme

? La suite de la formation

MODULE 3



COÛT 90 €

- ▶ Le stage permettra de mettre en œuvre un cycle d'activité sportive en lien avec la spécialité du module 2 suivi.
- ▶ Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage, de préférence :
 - > celle dans laquelle il intervient habituellement (hors établissement médico-social ou de santé mentale)
 - > à défaut dans une association sportive affiliée à la FFSA ou dans une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.
- ▶ En amont de la certification, le stagiaire fera parvenir à l'ORFSA son projet avec l'ensemble des séances réalisées et analysées, ainsi que la séance qui sera certifiée. La date de la certification doit être définie 1 mois avant sa réalisation.



Organisme Régional de Formation

du Sport Adapté



INSCRIPTIONS

DATE LIMITE : 2 FÉVRIER 2022

PRÉ-REQUIS

Avoir participé au module 1 AQSA

Intervenir ou avoir le projet d'intervenir dans une structure accueillant du public en situation de handicap dans le cadre d'une association sportive FFSA

Pour vous pré-inscrire à cette formation ► <https://bit.ly/33eKVkT>

Pour avoir plus d'informations, contactez François-Xavier GIRARD :

✉ formation@sportadapte-aura.fr ☎ 06 60 90 53 95



Fédération
Française
du Sport
Adapté

AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

☎ 07 60 99 39 20 - 04 74 19 16 16
✉ contact@sportadapte-aura.fr

📍 Maison Régionale des Sports
68, avenue Tony Garnier - CS 21001
69304 LYON Cedex 07

sportadapte-aura.fr

formation.sportadapte-aura.fr



Soutenu
par



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes